



Lubrifiants

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

COLLECTION REPÈRES

L'ADEME a mis en place un Observatoire des flux physiques et économiques afin de suivre l'évolution des performances de la filière de collecte et de traitement des huiles usagées. Cet Observatoire produit chaque année un rapport sur la filière « Lubrifiants » sur la base duquel est réalisée cette synthèse pour l'année 2012.



Retrouvez annuellement les données actualisées sur www.ademe.fr/publications





Réglementation



Réglementation européenne

Directive 2008/98/CE
du 19 novembre 2008 relative
aux déchets et abrogeant
certaines directives



Réglementation française

Articles R 543-3 à R 543-15
du Code de l'environnement du 21 novembre 1979

complété par

Arrêté du 21 janvier 1999
(ramassage des HU)

Arrêté du 21 janvier 1999
(élimination des HU)

La réglementation française

Le cadre réglementaire français a été défini en 1979 et a été modifié à plusieurs reprises. Il est aujourd'hui défini par les articles R 543-3 à R 543-15 du Code de l'environnement et par deux arrêtés.

La réglementation fixe les responsabilités des différents acteurs, des détenteurs des différents acteurs, des détenteurs d'huiles usagées (HU) aux exploitants d'installations de traitement en passant par les entreprises de collecte.

Les détenteurs qui génèrent des huiles usagées en raison de leur activité professionnelle doivent les stocker dans des conditions satisfaisantes, les remettre à des collecteurs ou des exploitants agréés d'installations de traitement, voire les traiter eux-mêmes à condition d'être agréés.

Les entreprises de collecte, encore appelées « ramasseurs », ont l'obligation d'être agréées par les préfets et de respecter

un cahier des charges précis. Elles ne peuvent se faire rétribuer par les détenteurs pour le service de collecte qu'elles rendent.

Les exploitants d'installations de traitement d'huiles usagées doivent disposer d'un agrément préfectoral.

Par ailleurs, les lubrifiants sont concernés par la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

Focus sur la réglementation française

Quelles huiles ?

Ce sont les huiles minérales ou synthétiques qui, inaptes à l'emploi auquel elles étaient destinées comme huiles neuves, peuvent être régénérées en huiles de base ou être valorisées énergétiquement comme combustible industriel.

Quelles obligations figurent dans le cahier des charges des collecteurs ?

Les collecteurs ont l'obligation d'enlever tout lot d'huiles usagées d'un volume supérieur à 600 litres dans un délai de 15 jours. Chaque enlèvement doit faire l'objet de la remise

d'un bon d'enlèvement valant BSD (bordereau de suivi des déchets) et d'un double échantillonnage. Enfin, les collecteurs doivent disposer d'un centre de stockage d'huiles usagées autorisé au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Comment les particuliers peuvent-ils se débarrasser de leurs huiles usagées ?

Les particuliers peuvent s'en défaire dans les déchèteries et autres points d'apports volontaires. Ils doivent veiller au préalable à ne pas les mélanger à d'autres déchets liquides (solvants, huiles de friture, essence...).

Des dispositions spécifiques aux huiles dans la directive cadre déchets de 2008

Les huiles usagées ont fait l'objet d'une **directive** spécifique du Conseil n° 75-439 du 16 juin 1975 modifiée à trois reprises en 1986, 1991 et 2000.

Cette directive étant la plus ancienne sur les déchets, de nombreuses dispositions qu'elle contient ont été depuis couvertes par d'autres textes législatifs. Ainsi, dans un objectif de simplification et de clarification du cadre législatif, la nouvelle directive cadre sur les déchets 2008/98/CE du 19 novembre 2008 a abrogé la directive du Conseil n° 75-439 du 16 juin 1975 concernant l'élimination des huiles usagées. Elle en reprend certaines dispositions.

Elle définit ainsi les huiles usagées comme étant toutes les huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, qui sont devenues impropres à l'usage auquel elles étaient destinées, telles que les huiles de moteurs à combustion et des systèmes de transmission, les huiles lubrifiantes, les huiles pour turbines et celles pour systèmes hydrauliques.

Elle définit également la régénération des huiles usagées comme étant toute opération de recyclage permettant de produire des huiles de base par un raffinage d'huiles usagées, impliquant notamment l'extraction des contaminants, des produits d'oxydation et des additifs contenus dans ces huiles.

L'article 21 de la directive cadre sur les déchets concerne spécifiquement les huiles usagées. Il est précisé à cet article que les États membres prennent les mesures nécessaires pour s'assurer que :

- les huiles usagées soient collectées séparément, lorsque cela est techniquement faisable ;
- les huiles usagées soient traitées conformément aux articles 4 et 13⁽¹⁾ ;
- lorsque cela est techniquement faisable et économiquement viable, les huiles usagées dotées de caractéristiques différentes ne soient pas mélangées entre elles ni les huiles usagées avec d'autres déchets ou substances, si un tel mélange empêche leur traitement.

Le même article stipule qu'aux fins de la collecte séparée des huiles usagées et de leur traitement approprié, les États membres peuvent, conformément à leurs conditions nationales, appliquer des mesures supplémentaires telles que des exigences techniques, la responsabilité des producteurs, des instruments économiques ou des accords volontaires.

Enfin, l'article 21 précise que si, conformément au droit national, les huiles usagées sont soumises à des exigences en matière de régénération, les États membres peuvent prescrire que de telles huiles usagées sont régénérées si cela est techniquement faisable et, si les articles 11 et 12 du règlement CE n°1013/2006 s'appliquent, limiter les transferts frontaliers d'huiles usagées depuis leur territoire vers des installations d'incinération ou de co-incinération, afin de donner priorité à la régénération des huiles usagées.

(1) L'article 4 traite de la hiérarchie des déchets et définit l'ordre de priorité (par ordre décroissant) suivant pour la politique en matière de prévention et de gestion des déchets : prévention, préparation en vue du recyclage, autre valorisation - notamment valorisation énergétique - et élimination. Certains flux de déchets spécifiques peuvent s'écarter de la hiérarchie lorsque cela se justifie par une réflexion fondée sur l'approche de cycle de vie concernant les effets globaux de la production et de la gestion de ces déchets. L'article 13 demande aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour que la gestion des déchets se fasse sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement.



Organisation

LES ACTEURS ET LE MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA FILIÈRE

Un réseau de 53 collecteurs

La collecte des huiles usagées reposait fin 2012 sur un réseau de 53 entreprises agréées dont 46 en métropole exploitant un réseau de près de 100 dépôts de stockage d'huiles usagées répartis sur l'ensemble du territoire. Les collecteurs exercent leur activité dans un peu plus de sept départements en moyenne et chaque département bénéficie des services de près de quatre collecteurs en moyenne,

la fourchette allant d'une entreprise agréée jusqu'à six.

Dans les départements d'outre-mer, un collecteur est agréé en Martinique, en Guadeloupe, à la Réunion et à Mayotte. La Guyane bénéficie des services de deux collecteurs agréés.

Une forte surcapacité de traitement en France et des filières diversifiées

La valorisation des huiles usagées noires reposait en 2012 sur un réseau d'exploitants agréés d'installations de traitement en France métropolitaine totalisant une capacité annuelle totale agréée de 578 130 tonnes, largement supérieure au gisement métropolitain d'huiles usagées noires à traiter.

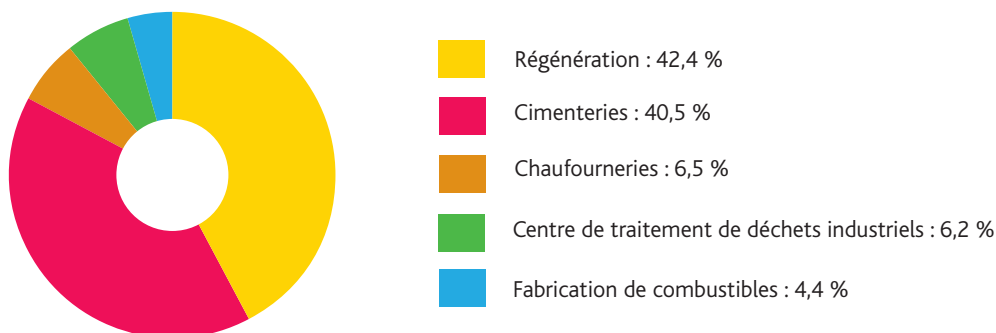
Nombre d'installations agréées pour le traitement des huiles usagées noires et capacités agréées

Filière de valorisation d'huiles usagées noires	Nombre d'unités			Capacités annuelles de traitement agréées (en tonnes)		
	Exploitées	Non exploitées	Total	Exploitées	Non exploitées	Total
Régénération	2		2	245 000		245 000
Cimenteries	11	5	16	167 000	67 000	234 000
Centres de traitement de déchets industriels	12		12	35 930		35 930
Chaufourneries	3		3	37 600		37 600
Fabrication de combustible	4		4	25 600		25 600
Total	32	5	37	511 130	67 000	578 130



La régénération des huiles usagées noires consiste en la fabrication d'huiles de base régénérées aptes à être utilisées pour la fabrication de lubrifiants par ajout d'additifs de lubrification. Deux installations sont désormais agréées en France : la société ECO HUILE, acteur historique de la régénération, située à Lillebonne en Seine-Maritime (76) et plus récemment la société OSILUB située à Gonfreville-l'Orcher (76). Par ailleurs, le haut pouvoir calorifique des huiles usagées noires, estimé à environ 90 % de celui du fioul lourd, rend les huiles usagées très intéressantes pour de nombreuses installations consommatrices d'énergie telles que les cimenteries capables par ailleurs de valoriser ce déchet dangereux dans des conditions environnementales conformes à la réglementation.

Répartition des capacités agréées de traitement des huiles usagées noires



LE FINANCEMENT DE LA FILIÈRE

Une filière équilibrée en métropole mais un besoin de financement dans les DOM-COM

La gratuité du service de collecte pour le détenteur du déchet et un prix de vente des huiles usagées aux installations de traitement chroniquement inférieur au coût de la collecte ont nécessité depuis le début des années 80 jusqu'à fin 2010 un soutien économique à la filière assuré par l'ADEME. Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'ADEME ne verse plus d'indemnités aux ramasseurs métropolitains, le prix de vente des huiles usagées par les ramasseurs aux installations de traitement couvrant largement le coût de la collecte.

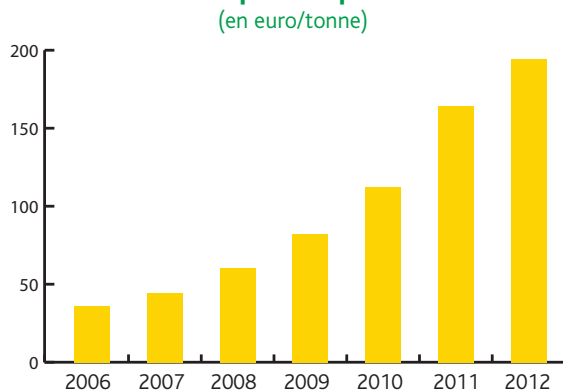
Dans les DOM-COM (départements d'outre-mer / collectivités d'outre-mer), la situation est différente. Les faibles tonnages en jeu

dans les départements d'outre-mer et les spécificités locales renchérissent le coût de la collecte et du stockage des huiles usagées tout en compliquant la négociation des prix de vente des huiles usagées. Ces huiles usagées étant traitées en grande partie en métropole, les ramasseurs locaux supportent par ailleurs des coûts élevés de transport maritime des huiles usagées. La filière huiles usagées dans les DOM-COM a donc été soutenue en 2012 et a mobilisé un budget de 2 millions d'euros. Un nouveau dispositif d'aide, limité aux DOM-COM est par ailleurs entré en vigueur en novembre 2012 pour une durée de six ans. L'indemnisation des ramasseurs ultramarins est désormais basée sur des coûts de référence d'un service optimisé de collecte et de transport. Ces coûts sont actualisés chaque mois suivant l'évolution de critères économiques comme l'inflation ou le prix du gazole. Ce dispositif

donne ainsi de la visibilité aux ramasseurs locaux qui sont par ailleurs tenus de respecter des objectifs de collecte. Suivant les départements et la présence ou non d'une installation de traitement local, le taux d'indemnisation dans le cadre du nouveau dispositif varie entre 400 et 1 400 euro HT la tonne.

Un régime de soutien spécifique à la régénération des huiles usagées noires en France existe par ailleurs depuis 2007. Il a été mis en place par l'ADEME pour tenir compte de la priorité à la régénération inscrite dans les textes européens et nationaux. Les conditions économiques favorables font que ce dispositif n'a jamais été déclenché jusqu'à présent.

Evolution du prix de vente des huiles usagées en métropole depuis 2006



Zoom : huiles noires, huiles claires ?

Les huiles usagées noires comprennent les huiles usagées de moteurs et certaines huiles industrielles très dégradées du fait des contraintes thermiques supportées pendant leur utilisation.

Les huiles usagées claires comprennent surtout des huiles industrielles peu dégradées et qui peuvent faire l'objet d'un recyclage après un traitement simple.

Marché

Une consommation de lubrifiants neufs générant des huiles usagées en baisse de 6,6 %

Suivant les chiffres du Centre professionnel des lubrifiants (CPL) pour l'année 2012, la consommation totale de lubrifiants sur le marché intérieur français et pour l'avitaillement s'est portée à 624 235 tonnes, tonnage en assez nette baisse par rapport à 2011 (-5,4 %).

En excluant les lubrifiants ne générant pas d'huiles usagées (les huiles pour moteurs deux-temps, les graisses, les huiles de procédés, les vaselines et les huiles à usage perdu), ce sont 474 363 tonnes de lubrifiants générant des huiles usagées qui ont été mises sur le marché en 2012. Ce tonnage a nettement diminué de 6,6 % par rapport à 2011, ce qui représente une baisse de 33 548 tonnes du marché des lubrifiants générant des huiles usagées.

Le marché de la lubrification automobile est prédominant et représente un peu plus des deux tiers des ventes de lubrifiants générant des huiles usagées. La consommation globale de lubrifiants générant des huiles usagées par le secteur automobile a baissé de 5,5 % entre 2011 et 2012 se portant à hauteur de 324 457 tonnes environ (-18 781 tonnes/ 2011), marché intérieur et avitaillements confondus.

Après des années de baisse quasi continue depuis 2000, le marché de la lubrification automobile s'était stabilisé en 2010 et avait progressé légèrement en 2011, porté en particulier par la nette progression du marché des autres lubrifiants (engrenages et transmissions) utilisés dans le domaine de l'automobile. 2012 retrouve une tendance à la baisse assez nette du marché de ces lubrifiants.

Le marché des lubrifiants moteurs diminue de 5,4 % par rapport à 2011 en raison principalement de la baisse prononcée du marché des lubrifiants pour voitures de tourisme (- 6,4 %). Le marché des lubrifiants moteurs pour véhicules industriels et autres engins diminue aussi mais avec une moindre intensité (- 3,8 %).

La consommation de lubrifiants générant des huiles usagées dans le secteur industriel a diminué de près de 9 % par rapport à 2011 après une baisse de 2 % notée en 2011 par rapport à 2010, marché intérieur et avitaillements confondus. Cette évolution s'explique en partie par la baisse significative de la production industrielle et manufacturière en France estimée à - 2,2 % entre 2011 et 2012. Les évolutions sont très variables (de - 28 % à + 11 %) pour les différentes catégories de lubrifiants industriels et peuvent refléter l'évolution d'un secteur industriel spécifique d'une année sur l'autre.

Une baisse de près de 7 % du gisement d'huiles usagées

Schématiquement, le tonnage d'huiles usagées se déduit des tonnages de lubrifiants neufs consommés par l'application de ratios d'émission. Ces ratios diffèrent surtout suivant le type de véhicule, d'engin ou des applications industrielles ; ils prennent en compte des phénomènes de pertes pendant l'utilisation des lubrifiants.

En 2012, le gisement des huiles usagées émises s'est établi à 294 860 tonnes. Il est en nette baisse par rapport à 2011 (- 6,6 %). Le gisement d'huiles usagées issues de l'automobile baisse de 5,9 %, soit - 13 642 tonnes, ce qui correspond à 2 000 tonnes de plus que le gisement annuel d'une région telle que la région Pays de la Loire ou la région Nord-Pas-de-Calais.

Cette baisse s'explique par une baisse des gisements d'huiles usagées moteurs de toutes les catégories de véhicules et en particulier du gisement des huiles usagées produites par les voitures de tourisme (- 6,2 %). Les tonnages d'huiles usagées moteurs des véhicules industriels enregistrent une baisse de 4,4 % entre les deux années. Le gisement d'huiles usagées issues des moteurs d'avions et des autres moteurs diminue également entre 2011 et 2012 (- 4 %).

L'application automobile représente, comme les années précédentes, de l'ordre de 73 % du gisement des huiles usagées en 2012, soit 215 472 tonnes.

La baisse du marché de la lubrification industrielle a entraîné en 2012 une diminution très nette (- 8,3 %) de la production d'huiles usagées d'origine industrielle par rapport à 2011 (soit - 7 194 tonnes), partagée de façon homogène entre huiles industrielles usagées claires et huiles industrielles usagées noires.

Synthèse des données - Production 2012 d'huiles usagées

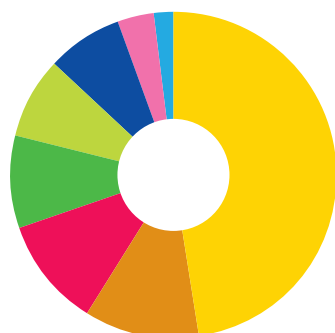
Consommation de lubrifiants neufs (en tonnes)			Gisement (production) d'huiles usagées (en tonnes)			
Total huiles (général des huiles usagées) 474 363	Huiles moteurs 272 378	Huiles moteurs voitures de tourisme 162 493	Huiles usagées moteurs voitures de tourisme 109 451	Huiles usagées moteurs 187 194	Total huiles usagées 294 860	
		Huiles moteurs Diesel utilitaires et multifonctionnelles 104 781	Huiles usagées moteurs Diesel utilitaires et multifonctionnelles 73 463			
		Huiles moteurs avions et autres moteurs 5 104	Huiles usagées moteurs avions et autres moteurs 4 280			
	Autres huiles automobiles (général des huiles usagées noires) 46 726	Transmissions automatiques 7 420 Engrenages auto 39 306	Huiles usagées transmissions automatiques 3 515 Huiles usagées engrenages auto 21 726	Autres huiles automobiles usagées noires 25 241		
		Huiles industrielles (général des huiles usagées) 149 906	Huiles industrielles générant des huiles usagées noires 18 334			
			Huiles industrielles générant des huiles usagées claires 131 572	Huiles industrielles usagées claires 64 809		
Autres huiles automobiles (général des huiles usagées claires) 5 353	Amortisseurs 3 029 Liquides de freins 2 324	Huiles usagées amortisseurs 2 189 Liquides de freins usagés 848	Autres huiles automobiles usagées claires 3 037	Huiles usagées claires 67 846		

Les garages représentent la catégorie la plus importante de détenteurs d'huiles usagées avec un peu plus de 43 % du gisement d'huiles usagées noires et près de 48 % des huiles usagées moteurs.

Les industriels viennent en 2^{ème} position avec 16,2 % du gisement d'huiles usagées noires et 11,3 % du gisement d'huiles usagées moteurs.

Viennent ensuite les catégories « agriculture » « TP, autres services » et « transports » avec entre 9 et 10 % des gisements. Le secteur du « traitement de déchets » représente la part la plus faible.

Répartition du gisement 2012 d'huiles usagées moteurs par catégorie de détenteurs



 Garages : 47,7 %	 Déchèteries : 8,2 %
 Industriels : 11,3 %	 Travaux publics et autres services : 7,5 %
 Transports : 10,7 %	 Administrations et collectivités : 3,5 %
 Agriculture : 9,2 %	 Entreprises de traitement de déchets : 1,8 %



Collecte

Baisse de 3,6 % de la collecte des huiles usagées noires

Après un redressement en 2011 pour les trois catégories d'huiles usagées, moteurs, industrielles noires et industrielles claires, la collecte des huiles usagées a assez nettement diminué en 2012. La collecte des huiles usagées noires se porte ainsi à 207 660 tonnes contre 215 345 tonnes en 2011 (soit - 3,6 %). La collecte des huiles industrielles claires reste relativement stable alors que celle des huiles industrielles noires connaît une baisse après trois années de stabilité.

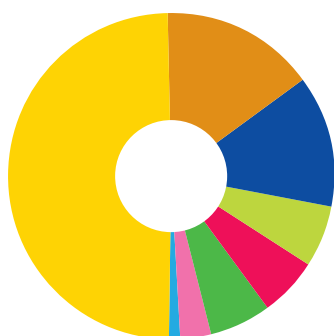
L'évolution de la collecte des huiles usagées noires doit être rapprochée de la baisse de près de 5 % des ventes de lubrifiants moteurs et industriels générant des huiles usagées entre les deux années. La collecte d'huiles usagées moteurs passe une nouvelle fois, après 2010, en dessous du seuil des 200 000 tonnes.

Taux de collecte des huiles usagées moteurs

2003	84,6 %	2007	87,5 %	2011	96,8 %
2004	86,0 %	2008	94,6 %	2012	99,0 %
2005	85,8 %	2009	96,7 %		
2006	86,7 %	2010	95,0 %		

49,5 % de la collecte a été effectuée chez les professionnels de l'entretien et de la réparation automobile. La part de collecte chez ces professionnels est restée stable par rapport à 2011. Les évolutions sont également faibles chez les autres catégories de détenteurs, hormis les industriels qui voient leur part baisser d'environ 4 %.

Répartition de la collecte des huiles usagées noires par catégorie de détenteurs

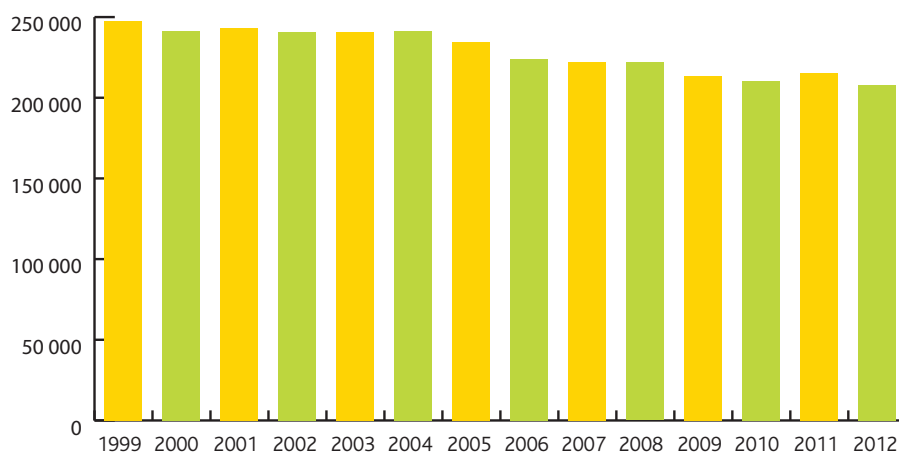


	Garages : 49,5 %		Transports : 5,9 %
	Industriels : 15,2 %		Agriculture : 4,2 %
	Autres : 13,2 %		Administrations et collectivités : 3 %
	Conteneurs publics : 6 %		Entreprises de traitement de déchets : 1,1 %

Évolution de la collecte des huiles usagées en métropole (en tonnes)

ANNÉE	Huiles moteurs usagées	Huiles industrielles noires usagées	Huiles industrielles claires usagées	TOTAL
1999	223 996	15 689	1 247	240 932
2000	228 419	16 764	1 118	246 301
2001	235 582	12 096	969	248 647
2002	229 054	12 247	966	242 267
2003	231 674	11 381	886	243 941
2004	230 268	10 455	786	241 509
2005	230 265	10 536	476	241 277
2006	229 867	11 317	614	241 798
2007	223 753	10 694	398	234 845
2008	214 861	9 030	868	224 759
2009	214 864	7 553	994	223 411
2010	197 805	12 393	1 671	211 869
2011	202 752	12 593	2 318	217 663
2012	196 524	11 136	2 276	209 936

Évolution de la collecte des huiles usagées noires en métropole (en tonnes)





Traitement

Une nette progression de la régénération en France au détriment de la valorisation énergétique

201 476 tonnes brutes d'huiles usagées ont été approvisionnées par les exploitants d'installations de traitement en 2012. Par rapport à 2011, le niveau global est en baisse, évolution qui suit logiquement celle de la collecte. Aux variations de stocks près, la différence de variation des quantités livrées par rapport à celle des quantités collectées s'explique en partie par le fait que les quantités collectées demeurent estimées alors que les quantités livrées aux installations de traitement font l'objet d'une pesée.

Comme en 2011, les quantités d'huiles usagées régénérées en 2012 augmentent très sensiblement de + 17 % après une hausse proche de 20 % en 2011, alors qu'elles diminuent en valorisation énergétique de près de 26 %. Seule la fabrication de combustible a vu en 2012 ses approvisionnements progresser en raison notamment de l'augmentation du nombre de sites agréés en France pratiquant ce type de valorisation.

63 % des huiles usagées ont été traitées par la régénération en 2012 (dont 43 % par la régénération française), le reste ayant fait l'objet d'une valorisation énergétique à hauteur de 37 % (dont 35 % en France). Depuis plusieurs années, la part de la régénération progresse sensiblement, tirée dans un premier temps par le développement de l'export des huiles usagées vers d'autres installations de régénération européennes puis par l'ouverture de la capacité de régénération d'OSILUB en France en complément de celle d'ECO HUILE.

Les huiles usagées régénérées en 2012 l'ont été pour 68 % d'entre elles en France, le restant dans des installations allemandes, espagnoles et italiennes.

Les huiles usagées ayant fait l'objet d'une valorisation énergétique en 2012 l'ont été pour 95 % en France et 5 % dans d'autres États membres de l'Union européenne.

Baisse de 10 % de l'export

Après plusieurs années de progression du tonnage traité à l'export, 2012 aura connu une inversion de tendance avec un tonnage traité dans les installations étrangères en baisse de plus de 10 %. 21,9 % des tonnages ont ainsi été traités en Belgique (fabrication de combustible), en Allemagne (régénération), en Espagne (régénération), en Italie (régénération) et en Pologne (incinération en centres collectifs de traitement de déchets dangereux) contre 23,3 % en 2011, 11,4 % en 2010 et 5,3 % en 2009.

Traitement des huiles usagées noires

(en tonnes)

	2011	2012	Évolution
Régénération (dont export)	108 682 (44 879)	126 819 (40 453)	+ 16,7 % (- 9,9 %)
Valorisation énergétique (dont export)	100 349 (3 887)	74 657 (3 665)	- 25,6 % (- 5,7 %)
Valorisation en cimenteries	54 448	31 906	- 41,4 %
Valorisation en usines de fabrication de chaux	24 233	20 576	- 15,1 %
Valorisation en centres de traitement de déchets industriels (dont export)	12 010 (415)	10 911 -	- 9,2 % -
Fabrication de combustibles (dont export)	9 657 (3 472)	11 263 (3 665)	+ 16,6 % (+ 5,6 %)
Total (dont export)	209 031 (48 766)	201 476 (44 118)	- 3,6 % (- 9,5 %)

Évolution du traitement des huiles usagées noires

(en tonnes)



Plus de 9 000 tonnes d'huiles usagées claires recyclées

Pour l'année 2012, l'activité de recyclage des huiles usagées claires a été assurée par cinq sociétés : Chimirec, Cila, Sevia, Shl, auxquelles il est possible d'ajouter Renault pour le traitement en interne des huiles usagées produites par certaines de ses usines.

Le bilan annuel 2012 d'huiles usagées claires traitées par les cinq recycleurs, soit 9 122 tonnes, présente une baisse sensible après le rebond noté en 2011 (10 132 tonnes en 2011, 8 228 tonnes en 2010, 7 045 tonnes en 2009).

Perspectives

2013, nouvelle baisse attendue des tonnages d'huiles usagées

Dans le contexte économique difficile auquel la France est confrontée, le marché des lubrifiants ne devrait pas connaître d'embellie en 2013. Il est même probable que le marché soit à nouveau marqué par une baisse des ventes de lubrifiants entraînant une diminution de la ressource en huiles usagées pour les ramasseurs et les exploitants d'installations de valorisation.

Première année de mise en œuvre du dispositif d'aide dans les DOM-COM

Dans un contexte de raréfaction des huiles usagées, le marché de la valorisation devrait se maintenir à un haut niveau de prix de vente et conforter ainsi l'équilibre économique de la filière métropolitaine. Dans les DOM-COM, 2013 sera la première année complète de mise en œuvre du nouveau dispositif d'aide à la filière de collecte et de traitement.



Retrouvez annuellement les données actualisées sur www.ademe.fr/publications



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



“

Pour plus d'information :

www.ademe.fr

Rubrique « *Domaine d'intervention Déchets* »

Consultez les données actualisées de la filière :

www.ademe.fr

Rubrique « *À chaque déchet des solutions* »

Retrouvez l'actualité des filières :

« *L'écho des filières* »

Pour vous abonner gratuitement : echodesfilieres@ademe.fr

Consultez les données de l'Observatoire :

<http://ghu.sinoe.org> - Rubrique *Observatoire*

”

